



Périmètres délimités des abords

Note générale

Le territoire de GrandAngoulême recense aujourd'hui :

- 96 monuments historiques, classés ou inscrits, dont 38 sur la seule commune d'Angoulême (en périmètre des abords de 500 mètres et en Site Patrimonial Remarquable)
- 15 périmètres délimités des abords, venant en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres, autour des monuments historiques suivants : Château de Balzac à Balzac ; Eglise Sainte-Eulalie à Champniers ; Eglise Saint-Pierre-aux-liens à Garat ; Eglise Saint-Jean-Baptiste, Abbaye Notre-Dame, Château de l'Oisellerie, Moulin de la Courade, Maison Lacroix-Cothiers à La Couronne ; Eglise Saint-Hilaire, Abri de la Chaire à Calvin, Croix de Gersac à Mouthiers-sur-Boëme ; Eglise Saint-Cybard, Jardin du domaine de la Forêt, Eglise Saint-Estèphe à Roulet-Saint-Estèphe ; Eglise Saint-Mathieu à Soyaux.
- 8 périmètres délimités des abords élaborés conjointement par GrandAngoulême, les communes concernées et l'architecte des Bâtiments de France, en attente de l'arrêté du Préfet de Région actant leur création :
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Christophe à Claix ;
 - Périmètre délimité des abords du dolmen de la Boucharderie à Claix ;
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Gervais Saint-Protas à Marsac ;
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre à Linars ;
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Cybard à Magnac-sur-Touvre ;
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Vincent et du Moulin du Verger à Puymoyen ;
 - Périmètre délimité des abords de la fontaine François 1^{er} à Ruelle-sur Touvre ;
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Michel à Saint-Michel.

Dans le cadre de la démarche Cartéclima!, des échanges avec les communes suivies d'un arbitrage par l'architecte des Bâtiments de France ont permis de sélectionner 8 périmètres délimités des abords « prioritaires », dont la réalisation a été confiée à l'atelier Urbanova parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le présent dossier présente les huit propositions de périmètres délimités des abords, fruit du travail mené en concertation avec les communes et l'architecte des Bâtiments de France :

- 1) Périmètre délimité des abords du Logis de La Tour Garnier à Angoulême**
- 2) Périmètre délimité des abords de la Tour du Maine Blanc à Angoulême**
- 3) Périmètre délimité des abords de l'Eglise Saint-Etienne et du Château de Bouëx à Bouëx**
- 4) Périmètre délimité des abords de l'Eglise Saint-Martial à Dirac**
- 5) Périmètre délimité des abords de l'Eglise Notre-Dame à Fléac**
- 6) Périmètre délimité des abords de l'Eglise Saint-Pierre à Nersac**
- 7) Périmètre délimité des abords de l'Eglise Saint-Saturnin à Saint-Saturnin**
- 8) Périmètre délimité des abords de l'Eglise Sainte-Madeleine et du Logis de La Lèche à Touvre**